

Bon No: 003306211	1ere Gachée: 11:25 (1) Quantité: 3.00 m3	Date: 31/03/2026 référence commande(2): 0324718459	reap270326091431	Zone: TRANSPORT TOI	
client: 411532 chantier: 153201	CERNAY PAYSAGE SARL 4 ROUTE DE VOUZIERS 51800 Chaufontaine 06.43.98.56.78 51800 Chauffontaine		Véhicule: M10 LECOQ LECOQ LECOQ		
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:00	température: vitesse du vent: validité:
09:40					CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures 
code Béton PJDER3C330	désignation(6)(8) DESACTIVE	certification	classe d'exposition(3) XF2	Classe Chlorure CL 0,40	consistance(7) S3 Dmax 10
ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R		Additions(type)	dosage(C+Ka)(5) 0	Résistance caractéristique(4) C25/30	
appellation commerciale DESACTIVE Dm10 Htm S3 CEM2 330					
Propriétés particulières spécifiées					
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
LOCATION TAPIS AU TOUR CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE ECO-PARTICIPATION		FIBRES SYNTHETIQUES PRE 5480/4700 EA ISOSPHERE 5140		NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:		signature:			

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1